

Organisée par



Mairie, 20 rue Lavoisier  
38490 SAINT ANDRE LE GAZ  
Tel : 06 33 60 14 77  
sag.animations@gmail.com

# FOIRE AUX BOULONS DIMANCHE 21 Mai 2017 SAINT ANDRE LE GAZ

Terrain à côté de la salle polyvalente, 27 rue Lavoisier, 38490 Saint André Le Gaz.  
Un seul accès possible depuis le parking de la salle polyvalente.

Cette manifestation est une opération Brocante et Vide-Greniers ayant pour **thème la mécanique (vélos, motos, autos), les matériels agricoles et de jardinage, le bricolage et la quincaillerie.**

Sont invités à participer à cette manifestation **à condition de respecter le thème de la manifestation :**

- **pour les professionnels** : les marchands forains, les commerçants et brocanteurs, les revendeurs de matériel agricole ou automobile.
- **pour les particuliers** : toutes les personnes qui souhaitent effectuer une opération vide-grenier.

La vente de produits alimentaires, de vêtements et d'habillement n'est pas autorisée.

### CONDITIONS GENERALES :

- L'inscription ne donne pas droit à un emplacement réservé. Les exposants seront placés selon leur inscription et leur ordre d'arrivée. Les membres de l'association SAG.Animations sont les seuls habilités à placer les exposants et à gérer les emplacements. L'inscription pourra être refusée si le nombre maximum d'exposants est atteint.
- L'exposant est responsable de son étalage et des objets exposés. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations et décline toute responsabilité sur les types de produits vendus.
- Les objets qui resteront invendus en fin de journée ne devront en aucun cas être abandonnés, l'exposant s'engage à les ramener et à laisser l'emplacement dans l'état où il l'a trouvé à son installation.
- SAG.Animations et la commune de Saint André Le Gaz décline toute responsabilité en cas de dommage sur les véhicules stationnés.
- SAG.Animations se réserve le droit de refuser un exposant avec lequel il existerait un litige, de refuser des objets à la vente s'il estime que cette vente fait tort à l'organisateur ou d'annuler la manifestation par manque de participants ou à cause des conditions exceptionnelles
- En cas de pluie, la manifestation sera maintenue.
- Après le placement, aucun remboursement ne sera possible quel que soit le motif : désistement, départ, ... etc.

### **Pour être validée, l'inscription devra être remise à l'organisateur SAG.Animations accompagnée des pièces suivantes (avant le 14 mai 2017 pour les professionnels) :**

- Le présent formulaire correctement rempli, daté et signé
- votre règlement (chèque libellé à l'ordre de **SAG.Animations**, ne pas agraffer le chèque),
- l'attestation sur l'honneur (correctement remplie), datée et signée,
- la photocopie recto verso de votre pièce d'identité (obligatoire).

### **ATTENTION :**

- L'exposition est ouverte aux visiteurs de 7H00 à 17H00. L'emplacement doit être occupé pour 7H00. Passé ce délai, il pourra être déclaré vacant et affecté à un autre exposant.
- L'électricité et le matériel (tables, chaises, ...) ne sont pas fournis, aucun emplacement n'est abrité.
- Un seul véhicule par emplacement peut être autorisé. Dans ce cas la longueur de l'emplacement est au moins égale à la longueur du véhicule.

### **MONTANT DES DROITS :**

	<i>Le mètre linéaire (ML)</i>	<i>Minimum</i>	<i>Profondeur</i>
Particuliers	<b>2 €</b>	2 ML ou longueur du véhicule présent	4 mètres
Professionnels	<b>2 €</b>	5 ML ou longueur du véhicule présent	

Sur place buvette et petite restauration - Site Internet : <http://saganimations.blogspot.fr/>

Ci-joint le règlement de .....€ pour un emplacement d'une longueur de ..... mètres.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales :

Faits à ..... le .....

Nom / Prénom .....

et Signature (précédée de la mention « *lu et approuvé* »

**SAG.Animations**— association organisatrice

Adresse : Mairie, 20 rue Lavoisier – 38490 SAINT ANDRE LE GAZ – Courriel : [sag.animations@gmail.com](mailto:sag.animations@gmail.com)

**ATTESTATION – INSCRIPTION à la Foire aux Boulons (VIDE-GRENIERS)**

**Personne physique**

se déroulant le **Dimanche 21 mai 2017 à SAINT ANDRE LE GAZ**

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le ..... Département : ..... Ville : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité : Nature : ..... N° .....

Délivrée le ..... par : .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (*Article L 310-2 du Code de commerce*)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (*Article R321-9 Du Code pénal*)

Fait à ..... Signature

le .....

Ci-joint règlement de ..... € pour un emplacement d'une longueur de ..... mètres.

Attestation devant être fournie à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise à Mairie de Saint André Le Gaz.



**SAG.Animations**— association organisatrice

Adresse : Mairie, 20 rue Lavoisier – 38490 SAINT ANDRE LE GAZ – Courriel : [sag.animations@gmail.com](mailto:sag.animations@gmail.com)

**ATTESTATION – INSCRIPTION à la Foire aux Boulons**

**Personne morale**

se déroulant le **Dimanche 21 mai 2017 à SAINT ANDRE LE GAZ**

**Je soussigné(e),**

Nom : ..... Prénom : .....

Représentant la société/association/... (*raison sociale*) : .....

N° de registre du commerce / des métiers : .....

Dont le siège est au (*adresse*) : .....

Avant la fonction de : ..... dans la personne morale.

Adresse du représentant : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité : Nature : ..... N° .....

Délivrée le ..... par : .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

**Déclare sur l'honneur :**

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du commerce,
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (*Article 321-7 du Code pénal*)

Fait à ..... Signature

le .....

Ci-joint règlement de ..... € pour un emplacement d'une longueur de ..... mètres.

Attestation devant être fournie à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise à Mairie de Saint André Le Gaz.